



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 20 FEVRIER 2024

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 26 janvier 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant leurs titulaires :

Mme Marie-Manuelle JACQUES
M. Luc CHAPOTON

suppléante de
suppléant de

M. Martial DUFLOT
M. Jean DESSESSART

En présence également :

M. Christian DEMAY
M. Dominique DEVILLERS
Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléant de
suppléant de
suppléante de

Mme Catherine MARTIN
M. Jacques DORIDAM
M. Philippe EYMERY

Etaients excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Martial DUFLOT, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESSESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2024 02/20-03 relatif à l'autorisation à la SAGEB pour la modification du lieu de desserte de la ligne de transport d'intérêt national ;

CONSIDERANT la prolongation de la Délégation de Service Public au 30 septembre 2024 et le maintien du statut de ligne d'intérêt national par la DGITM jusqu'à la même date ;

CONSIDERANT l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et les besoins exprimés par la Ville de Paris et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques pour aménager et exploiter les installations sises 2 Boulevard Pershing à proximité du Palais des Congrès et de la Porte Maillot durant la période du 29 avril au 30 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir l'exploitation du service public de transport de passagers par autocar vers Paris en d'autres points de desserte habilités à accueillir cette activité entre le 29 avril et le 30 septembre 2024 comme la gare routière de Saint-Denis Université ou la gare routière du Boulevard Douaumont Porte de Clichy. ;

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

AUTORISE le SMABT à solliciter l'accord préalable de la DGITM pour modifier le lieu de desserte du service public de transport de passagers par autocar vers Paris du 29 avril au 30 septembre 2024 ;

AUTORISE la SAGEB le cas échéant à organiser le service public de transport de passagers par autocar à destination de la gare routière de Saint-Denis Université ou de celle du Boulevard Douaumont Porte de Clichy ;

AUTORISE le SMABT à solliciter l'Administration Centrale de la Ville de Paris et notamment la Direction de la Voirie et du Stationnement ainsi que la Mairie du 17^{ème} arrondissement pour sécuriser et pérenniser l'occupation et l'exploitation des installations sises Boulevard Pershing.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé